

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 23 septembre 2025, s'est réuni le Mardi 30 septembre 2025 à 18h00, à la Résidence autonomie Les 4 Vallées à Albertville, sous la présidence de François GAUDIN, Vice-Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 4

Administrateurs présents :

Jean-Pierre	ANDRE
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Laurent	GRAZIANO
Patrick	LATOUR
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Patrick	POUPELLOZ
Elisabeth	REY
Claudine	RODRIGUES
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés :

Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Yves BRECHE	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT
Naïma KIROUANI	Ayant donné pouvoir à Eliette VIARD GAUDIN
Maguy RUFFIER	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Administration générale – Tarifs appliqués par les cuisines centrales d'Ugine et Albertville pour la fourniture et la livraison des repas dans les établissements gérés par le CIAS Arlysère (Petite enfance et personnes âgées)

Rapporteur : François GAUDIN

Par délibération n°3 du 19 décembre 2023, le Conseil d'administration approuvait les conventions avec les communes d'Albertville et d'Ugine pour la fourniture et la livraison des repas dans les établissements gérés par le CIAS Arlysère (Petite enfance et Personnes âgées) pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les repas sont préparés par la Cuisine Centrale de la commune concernée et livrés dans les établissements concernés par la convention.

Les communes transmettent annuellement au CIAS Arlysère le tarif de vente du repas en vue du vote par délibération concordante du CIAS Arlysère.

Ainsi, il convient d'approuver les tarifs appliqués par les cuisines centrales d'Albertville et d'Ugine comme suit :

POUR ALBERTVILLE

- Petite Enfance

	Tarif unitaire à compter du 1 ^{er} janvier 2025	Tarif unitaire à compter du 1 ^{er} janvier 2026
Repas Enfant	4.21 € HT	4.28 € HT
Goûter	1.12 € HT	1.14 € HT
Livraison – le km	x	1.28 € HT
Livraison – l'heure de trajet min 1h facturé	19.37 € HT	19.70 € HT

- Personnes âgées

	Tarif unitaire à compter du 1 ^{er} janvier 2025	Tarif unitaire à compter du 1 ^{er} janvier 2026
Accueil de jour Thérapeutique – Repas adulte livré	x	7.23 € HT
Portage de repas à domicile – Repas adulte livré	10.10 € HT	10.27 € HT

	Tarif unitaire à compter du 1 ^{er} janvier 2025	Tarif unitaire à compter du 1 ^{er} janvier 2026
Repas personnel	6.21 € HT	6.32 € HT

POUR UGINE

- Petite Enfance

	Tarif unitaire à compter du 1 ^{er} janvier 2025	Tarif unitaire à compter du 1 ^{er} septembre 2025
Repas Enfant	3.57 € HT	3.65 € HT
Goûter enfant	1.28 € HT	1.30 € HT
Frais de livraison repas Val d'Arly	1.00 € HT	1.00 € HT

- Personnes âgées

	Tarif unitaire à compter du 1 ^{er} janvier 2025	Tarif unitaire à compter du 1 ^{er} janvier 2026
Petit déjeuner EHPAD	0.78 € HT	0.80 € HT
Déjeuner RA	6.08 € HT	6.20 € HT
Déjeuner EHPAD	6.99 € HT	7.13 € HT
Goûter EHPAD/RA	0.56 € HT	0.57 € HT
Goûter amélioré EHPAD/RA	1.66 € HT	1.69 € HT
Dîner EHPAD	6.51 € HT	6.64 € HT
Potage RA	0.46 € HT	0.47 € HT
Repas visiteur EHPAD/RA	8.74 € HT	8.91 € HT
Portage des repas à domicile sans vin	10.84 € HT	11.06 € HT

	Tarif unitaire à compter du 1 ^{er} janvier 2025	Tarif unitaire à compter du 1 ^{er} janvier 2026
Repas personnel	5.84 € HT	5.95 € HT

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *approuve les tarifs appliqués par les cuisines centrales d'Albertville et d'Ugine pour la fourniture et la livraison des repas dans les établissements gérés par le CIAS Arlysère (Petite enfance et Personnes âgées) comme indiqués ci-dessus ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.*

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Pour le Président empêché
Le Vice-Président
François GAUDIN

